

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 24 FEVRIER 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
le 24 février,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 18 février 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 23

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 1

Absents : 2

Votants : 28

PRESENTS : Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JOLIVET, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TARERAT, Mme TEYSSIER, M. VIAL, Mme VILLEVIEILLE, Mme VINSON,

EXCUSES REPRESENTES :

M. HAURY : Pouvoir donné à M. ARNAUD
Mme GINET : Pouvoir donné à Mme TARERAT
Mme REYNAUD : Pouvoir donné à M. DUFAURE DE CITRES
Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à M. RIVET
M. MARCEAU : Pouvoir donné à M. DURIEUX

EXCUSEE :

Mme JANISSET

ABSENTS :

M. VALEYRE, M. BLANCHARD

Madame Julie TARERAT a été élue secrétaire de séance.

n° 20260224_D_022

Le Conseil Communautaire,
Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

Commission :
Finances -
Mutualisation

Constatant que le Compte Financier Unique présente :

Un excédent de fonctionnement global de	59 574,81 €
Un déficit d'investissement global de :	- 317 651,88 €

Objet : Budget
Annexe Usine Relais
Transports Rousson :
Affectation des
Résultats 2025

Vu l'Etat des Restes A Réaliser :

• - R.A.R. en Dépenses de	0,00 €,
• + R.A.R. en Recettes de	0,00 €,

Vu le besoin de financement de - 317 651,88 €,

Décide à l'unanimité :

- D'affecter en section d'investissement, l'excédent de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de : 59 574,81 €,
- De reporter en section d'investissement, le déficit d'investissement de – 317 651,88 €

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve.

Fait et délibéré à La Séauve-sur-Semène, au siège situé 1 place de l'Abbaye, les jour
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance

Le Président,

AR Prefecture

043-244301131-20260224-20260224_D_022-DE
Reçu le 05/03/2026

Julie TARERAT

Frédéric GIRODET

